



Association Intercommunale
Asse et Boiron



CoDir

Préavis no 01/2023

**Exercice 2022
Comptes de fonctionnement
Rapport de Gestion et Comptes**

Responsable : Anthony Hinder

Version 16.02.2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Introduction

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la loi du 28 février 1956 sur les Communes, les Associations de Communes, mise à jour le 1^{er} juillet 2005,
- 34 et suivant du Règlement sur la comptabilité des Communes, des Associations de Communes du 14 décembre 1979, mis à jour le 1^{er} avril 2004,
- 83 du Règlement du Conseil Intercommunal du 17 septembre 2008.

Nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du Comité de Direction et les comptes de l'exercice 2022 que nous soumettons à votre approbation.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion :

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2021 ne comportait aucune remarque ou modification que le CoDir aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2022.

Par le réviseur externe :

Il n'y a pas de remarque en suspens.

Par la Préfecture et la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) : aucune remarque sur les comptes 2021.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Association Intercommunale durant l'année 2022.

Administration Générale

Conseil intercommunal

Le Conseil Intercommunal a tenu 3 séances, sous la Présidence de François Mathey ; il s'est prononcé sur 2 préavis.

Comité de Direction

Le Comité de Direction a tenu 7 séances et le bureau du CoDir 21 séances durant l'année 2022.

Finances

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, le CoDir a mandaté un réviseur externe pour vérifier la comptabilité, les comptes de fonctionnement et le bilan. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de Gestion du Conseil Intercommunal. Il est annexé au présent préavis.

Comptes

Les totaux égaux se montent à CHF 4'876'886.54 contre CHF 4'712'704.00 budgétisés.

Bilan

L'actif de l'Association intercommunale est de CHF 30'720'345.95 (2021 - CHF 32'341'049.20).

Mouvement des investissements

Solde au 01.01.2022	31'010'834.00
Investissements mazout 2022	61'319.35
Participation de tiers	0.00
Amortissements obligatoires	1'680'630.00
Amortissement mazout	30'026.35
Solde au 31.12.2022	29'361'497.00
Diminution des investissements	1'649'337.00

Investissements

Aucun investissement à échéance en 2022

Amortissements

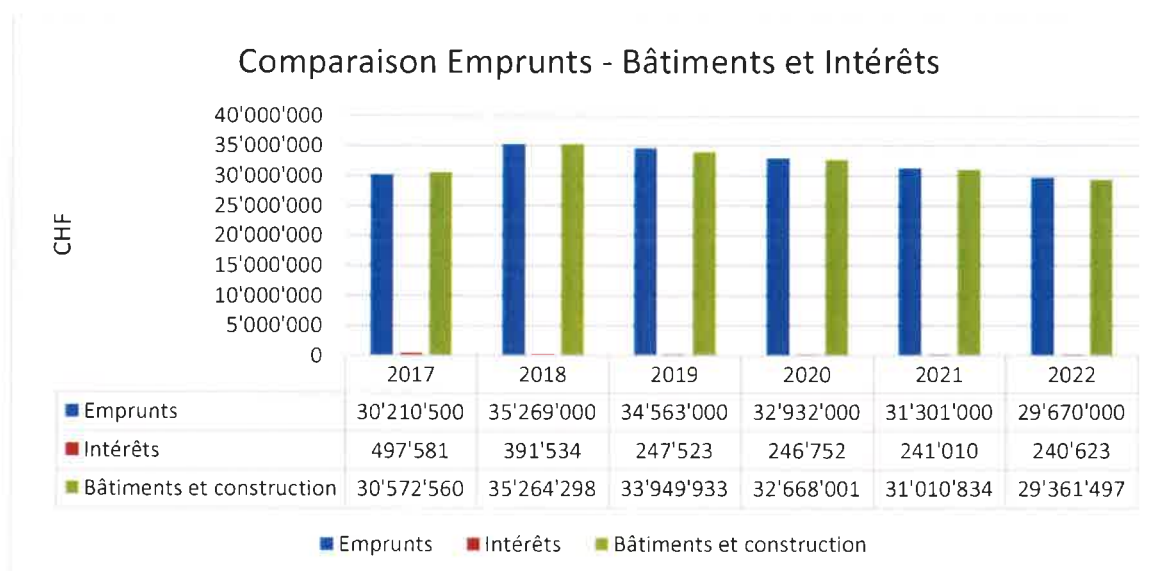
Un amortissement obligatoire du patrimoine administratif de CHF 1'680'630.- a été réalisé.

Emprunts

Le montant des emprunts par avances à termes fixes est de CHF 29'670'000.-, avec un taux d'intérêt médian de 0.66%.

Intérêts bancaires

La charge des intérêts bancaires des ATF se monte à CHF 240'623.- (2021 CHF 241'010.55).



Répartitions des charges (en CHF)

	Comptes 2022	Budget	Comptes 2021
Locations AEE :	2'751'152.91	2'767'475.00	2'624'870.33
Piscine et Parking :	782'158.94	614'720.00	822'198.89
Administration et Finances :	69'489.00	73'674.00	76'662.40
Subventions pour les Sociétés civiles	61'170.00	81'325.00	57'043.94

Variation des charges 2022-2021 pour la part des communes : -4.507%

Bâtiments

Personnel de l'Association

Sur le site du collège secondaire de Borex-Crassier, sept employés pour 5.7 équivalents temps plein.
Sur le site de la piscine à Chéserex, sept employés pour 6.2 équivalents temps plein. Ils sont soutenus par des surveillants de piscine, travaillant sur appel et payés à l'heure, et cette année nous avons encore eu du personnel pour la logistique de surveillance COVID-19 jusqu'à fin février.

Terrain et parking

L'entretien courant a été fait dans les règles fixées pour ce type de structure.

Bâtiment A-B-C

L'entretien courant a été fait dans les règles fixées pour ce type de bâtiment.
Les travaux d'automatisation des stores, la réfection de l'étanchéité des velux, le remplacement des WC pour le bâtiment C, le remplacement des sols pour le bâtiment B ont été menés à bien.
L'installation électrique basse tension des bâtiments A et B a subi un contrôle OIBT¹ obligatoire.

Halles de gym

L'entretien courant a été fait dans les règles fixées pour ce type de bâtiment.
La répartition des charges entre l'AEE et les communes est définie selon la convention de janvier 2013.
La répartition de l'achat de combustible entre les salles de gym et le restaurant/bibliothèque est directement imputée (60/40) dans les rubriques concernées (MCH2)

Restaurant scolaire

L'entretien courant a été fait dans les règles fixées pour ce type de bâtiment.
Les prestations d'entretien du matériel de cuisine sont en diminution.

Pavillon

Pour des questions d'hygiène, l'AEE a demandé le remplacement de la moquette par du parquet.

Piscine

L'entretien courant a été fait dans les règles fixées pour ce type de bâtiment.
Deux gardes-bain ont été engagés à 80% au 1^{er} janvier et un garde-bain responsable au 1 juillet afin de s'initier à la technique de la piscine, il remplacera Monsieur Thierry Gattoni, qui a pris une retraite méritée le 31 décembre après 10 ans de bons et loyaux services.
Une nouvelle ordonnance fédérale nous oblige d'analyser l'eau des eaux de douche (OPBD).
Un filtre à sable du grand bassin a présenté des malfunctions après 10 ans, nous avons dû le réparer ; deux lampes UV pour le traitement des bactéries ont dû être changées.
Notre fournisseur d'énergie a oublié de nous avertir que le contrat arrivait à échéance le 31.12.2021, il n'a pas d'explication et ne comprend pas pourquoi le numéro de l'installation n'était plus dans leur système informatique. De ce fait, avec les événements géopolitiques, le prix de l'énergie a flambé. Nous avons tardé à agir, car les factures que l'on reçoit normalement chaque mois ont été envoyées en avril !!! Le boursier a ardemment négocié avec le directeur de vente de la Romande énergie pour avoir une réduction importante sur le contrat à court terme (CHF 47'104.- pour les 4 premiers mois et à suite du contrat une moyenne de CHF 7'640.- par mois). Il en résulte une augmentation de presque 200% sur le prix de l'électricité.
Les entrées et la location des lignes d'eau respectent le budget. Nous enregistrons 60'317 entrées sans compter les groupes qui eux ne passent pas par le sas d'entrée et de facto ne sont pas comptabilisés.

¹ Ordonnance sur les installations de basse tension

Bâtiment Swisscom

Le bâtiment est totalement intégré dans l'enveloppe du restaurant scolaire.

Parking piscine

RAS.

Place de sports

L'entretien courant a été fait dans les règles fixées pour ce type d'infrastructure.

La répartition des charges entre l'AEE et les communes est définie selon la convention de janvier 2013.

Remarques sur les rubriques

Les explications des rubriques qui « interpellent » sont commentées dans les comptes en annexe.

Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de Direction de l'Association Intercommunale Asse et Boiron vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Asse et Boiron

- Dans sa séance du 28 mars 2023 ;
- Vu le préavis du CoDir N° 01/2023 « Rapport de Gestion et Comptes 2022 » et ses annexes ;
- Oui le rapport de la Commission de Gestion ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'approuver les Comptes de l'exercice 2022 tels que présentés ;
2. D'approuver le Rapport de gestion et comptes 2022 ;
3. De donner décharge au Comité de Direction et au Boursier de l'Association Intercommunale Asse et Boiron de leur gestion pour l'exercice 2022.

Ainsi adopté par le Comité de Direction dans sa séance du 21 février 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal Asse et Boiron.

Au Nom du
Comité de Direction

Le Président
S. Melly

Le Secrétaire
M. Bardel

